

Demande de : Carte d'identité / Passeport

1

FAIRE UNE PRE-DEMANDE

- Sur le site ANTS : <https://ants.gouv.fr>
- Imprimer le récapitulatif PDF



2

PRENDRE RENDEZ-VOUS

- Sur le site internet de la mairie : www.belleville-en-beaujolais.fr
onglets :
- Accueil - Ma Mairie - Démarches administratives - Pièces d'identité
Lors de l'enregistrement du rendez-vous, enregistrez votre numéro de pré-demande

3

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR le jour du rendez-vous :

- Pré-demande ANTS (format papier)
- Justificatif de domicile (facture de consommation de -1an, eau, électricité, gaz ou téléphone)
si personne hébergée, apportez une attestation d'hébergement, la pièce d'identité de la personne hébergeante, et facture de consommation
- Photos d'identité de -6 mois établies chez un photographe
- Anciens titres d'identité (carte d'identité et/ou passeport)
- Timbre fiscal pour le passeport



DOCUMENTS A APPORTER EN VERSION PAPIER

4

PRECISIONS POUR LE RENDEZ-VOUS

La présence de toutes les personnes concernées par le rendez-vous est **obligatoire**.

Les mineurs doivent être accompagnés d'un **représentant légal** qui devra être muni de sa **pièce d'identité**.



Les cas particuliers :

SI L'ENFANT EST MINEUR avec parents divorcés/séparés :

- **Jugement de divorce** ou **convention** entre les parents
- **Justificatif de domicile** des deux parents et **titres d'identité** respectifs

PERSONNE SOUS TUTELLE :

- La présence du **tuteur muni de sa pièce d'identité** est **obligatoire**
- Dernier **jugement de tutelle**
- **Attestation manuscrite** de moins de 3 mois, attestant que le tuteur est au courant des démarches effectuées
- Pour une curatelle : **apporter le dernier jugement**

NOM D'USAGE :

- Personne divorcée : fournir le **jugement de divorce** avec la mention d'autorisation du port du nom d'usage
- Pour un mineur : apposer le nom père / mère ou mère / père, **l'autorisation manuscrite du second parent et la copie de sa CNI est obligatoire**

PERTE ou VOL du titre d'identité:

- Apportez en version papier la **déclaration de perte** :
<https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/14011>
- Timbre fiscal de **25€**
- **Déclaration de vol** (ou PV d'audition)

TIMBRE FISCAL :

- La CNI est **gratuite**, sauf en cas de perte ou vol = 25€
- **PRIX** du timbre fiscal pour passeport :
Majeur = 86€
Mineur 15ans et + = 42€
Mineur de - 15ans = 17€

RETRAIT DU TITRE :

- Le retrait du titre s'effectue sans prise de rendez-vous, pendant les heures d'ouverture de la mairie
- Toute personne de +12 ans doit être présent lors de la réception, les mineurs doivent être accompagnés de leur représentant légal
- Le titre est gardé maximum 3 mois en mairie, à la réception du SMS, au delà il sera détruit
(Merci de nous contacter au maximum 1 mois après votre rendez-vous pour vérification)